



# SOMMAIRE

	PAGE
<b>ESPACE FAMILLE</b>	<b>4</b>
VOTRE ESPACE FAMILLE EN LIGNE	5
<b>SEMAINE TYPE DE L'ÉCOLIER</b>	<b>6</b>
<b>DISPOSITIFS PÉRISCOLAIRES</b>	<b>7</b>
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (MATIN ET SOIR)	7
RESTAURATION SCOLAIRE (TEMPS REPAS)	9
AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL (ATP)	12
SERVICE PÉRISCOLAIRE AU SEIN DE L'ÉCOLE	13
TARIFS DES DISPOSITIFS PÉRISCOLAIRES	15
<b>CENTRES DE LOISIRS</b>	<b>17</b>
CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI	18
ATELIERS LUDO-ÉDUCATIFS DU MERCREDI (ALE)	19
CENTRES DE LOISIRS DURANT LES VACANCES	19
RÉPARTITION DES CENTRES DE LOISIRS	19
TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS	20
<b>TEMPS SCOLAIRE</b>	<b>21</b>
ACTIONS ÉDUCATIVES	21
GRÈVES : SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA)	25
<b>LE DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE</b>	<b>26</b>
<b>CARREFOUR DES PARENTS</b>	<b>27</b>
<b>CONTACTS UTILES</b>	<b>28</b>

# ÉDITO

---

## RENTRÉE SCOLAIRE 2025

---

Une nouvelle année scolaire commence !

Cette année, les actions éducatives se poursuivent et s'amplifient pour offrir à vos enfants des opportunités d'explorer les arts, la culture, le sport, les sciences ... En complément, un accent particulier sera également mis sur le renforcement auprès des élèves du CP au CM2 des actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière, notamment à travers le déploiement du programme « Savoir Rouler à Vélo ».

Nous continuons également à rénover les écoles et améliorer l'environnement des enfants accueillis sur les temps scolaires et extrascolaires en poursuivant notamment le déploiement des rues scolaires et de signalétiques adaptées

Nous vous souhaitons, ainsi que vos enfants, une très agréable année scolaire !

Maire-Adjointe  
chargée de l'éducation,  
des connaissances et  
de la réussite éducative

Maire d'Orléans

# ESPACE FAMILLE

Un dossier famille est créé lors de l'inscription de vos enfants dans les écoles publiques orléanaises. Les familles sont invitées à transmettre toute modification de leur situation familiale (changement d'adresse, naissance d'un enfant dans le foyer, etc.) auprès de **l'Espace famille**.

La constitution de ce dossier vous permet d'accéder au **portail famille** sur <https://connexion.moncompte.orleans.fr/>.

Ce dernier vous permet de :

- **vous inscrire à des activités liées à la petite enfance** (inscription en liste d'attente, réservation d'accueil d'urgence et d'accueil occasionnel...), aux dispositifs sportifs (école municipale d'initiative sportive et stages sportifs) ou d'animation sociale, aux dispositifs périscolaires et aux accueils de loisirs ou bien encore à l'école ;
- **visualiser et régler vos factures en ligne ou demander un quotient familial ;**
- **consulter les actualités et les informations pratiques et modifier à tout moment vos informations personnelles.** La tarification de certaines prestations municipales (restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs, classe de découverte, EMIS, animation sociale) est basée sur le quotient familial.

SI VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN QUOTIENT CALCULÉ PAR LA CAF OU LA MSA	
FAMILLES ALLOCATAIRES CAF DU LOIRET	FAMILLES ALLOCATAIRES CAF HORS LOIRET OU MSA
Après transmission de votre numéro d'allocataire à <b>la Direction de la Citoyenneté et de la Proximité</b> , le quotient est transmis directement par la CAF à la mairie. Des mises à jour sont effectuées 4 fois par an pour être au plus près de la situation des familles.	Fournir une attestation de votre organisme allocataire ainsi que le dossier de demande de quotient familial. Il est à retirer en mairie ou téléchargeable sur le site de la ville
SI VOUS NE DISPOSEZ PAS D'UN QUOTIENT CALCULÉ PAR LA CAF OU LA MSA	
La mairie calcule ce quotient selon les mêmes règles que la CAF. Le dossier est à retirer en mairie ou téléchargeable sur le site de la ville.	

Les modifications de quotient familial en cours d'année sont effectuées sur demande des familles en cas de changement de situation familiale ou professionnelle.

## FACTURATION DES PRESTATIONS LIÉES À L'ENFANCE

Une facture est émise mensuellement pour les prestations de crèches, d'accueils de loisirs, d'animation sociale, d'accueils périscolaires proposés par la mairie et le CCAS d'Orléans. La tarification des prestations s'effectue en fonction du quotient familial.

Une facture différente est émise pour la restauration scolaire.

## VOTRE ESPACE FAMILLE EN LIGNE

La création de votre **espace en ligne** est indispensable pour effectuer la réservation des dispositifs périscolaires (accueil du matin, restauration scolaire et accueil du soir) ou inscrire votre enfant aux dispositifs proposés par la Ville.

Cet espace vous permet de réserver, annuler ou vérifier vos réservations.

Il est important de vérifier la mise à jour de ses données personnelles et des moyens de contact auprès du service « Espace famille » ou de votre mairie de proximité.

Lors de votre première connexion, vous devrez renseigner si nécessaire votre « **clé enfance** », **obtenue préalablement, en cliquant sur l'icône « Profil » du menu principal.**

Si vous rencontrez des difficultés d'utilisation de votre espace en ligne, vous pouvez vous adresser au référent périscolaire de l'école de votre enfant (voir page 14).



Vidéo de présentation de l'espace en ligne en flashant le QR-code

Après avoir renseigné votre clé enfance, l'ensemble des membres du foyer seront visibles. Pour effectuer une réservation périscolaire, cliquez sur l'avatar puis sur « **Planning de réservation** » :

Choisissez ensuite le dispositif et commencez la démarche.

Cochez les jours souhaités pour réserver et décochez les jours cochés pour annuler (les jours grisés ne sont plus modifiables).

Il est possible d'appliquer une périodicité. Après avoir validé la dernière étape, vous recevez un courriel de confirmation de réservation. Le détail est également disponible sous l'onglet « **Dernières demandes** ».

MA FAMILLE

Planning de réservation | Inscriptions

Mois : Août 2023

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

MON AGENDA

Votre agenda ne comporte aucun événement.

# SEMAINE TYPE DE L'ÉCOLIER

## (HORS VACANCES)

### DISPOSITIFS PERISCOLAIRES

(en blanc sur le calendrier ci-dessus) :

Services **facultatifs et payants** mis en place par la mairie les jours d'école (juste avant ou après un temps scolaire) : **accueils du matin, cantine, accueil du soir** ou **Aide au Travail Personnel – ATP** (voir page 7).

### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

(en vert sur le calendrier ci-dessous) :

Services **facultatifs et payants** mis en place par la mairie lorsqu'il n'y a pas école (**mercredis** et **vacances scolaires**). Les réservations s'effectuent en avance selon des critères de priorisation fixés par la Mairie (voir page 18).

### TEMPS SCOLAIRE (en gris sur le calendrier ci-dessus) :

Temps d'apprentissage **obligatoire et gratuit** sous la responsabilité de l'Éducation Nationale, y compris les récréations. En période de **grève**, seul ce temps est couvert par la mise en place d'un Service Minimum d'Accueil (voir SMA page 25).

	LUNDI	MARDI	MERCREDI (accueils de loisirs)		JEUDI	VENDREDI
7h30 08h30	Accueil périscolaire du matin		Accueil avant ALE (Jusq'à 12h30)	Accueil ALSH	Accueil périscolaire du matin	
			← ou →			
8h30 11h30	Temps scolaire		ALE (matin)		Temps scolaire	
11h30 13h30	Restauration scolaire		Accueil après ALE	ALSH (journée jusqu'à 18h00)	Restauration scolaire	
13h30 16h30	Temps scolaire		X		Temps scolaire	
16h30 18h30	Accueil périscolaire du soir ou Aide au travail personnel (ATP jusqu'à 18h00)		X		Accueil périscolaire du soir ou Aide au travail personnel (ATP jusqu'à 18h00)	

---

# DISPOSITIFS PÉRISCOLAIRES

---

## ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (MATIN ET SOIR)

### GÉNÉRALITÉS / HORAIRES

Pour les enfants de maternelles et élémentaires.

**Les enfants de niveau T.P.S. (Très Petite Section) ne peuvent pas bénéficier de ces accueils.**

Les accueils périscolaires sont organisés les jours de classe à partir de 7h30 le matin (1 heure avant le temps scolaire) et le soir jusqu'à 18h30 au plus tard (2 heures après la fin de la classe).

Un temps est réservé à une récréation et au goûter apporté par les enfants. Aucun goûter n'est fourni par la Mairie.

L'accueil est organisé à partir de 5 enfants présents en moyenne (cf. règlement périscolaire et extrascolaire sur le site internet de la Ville d'Orléans). En deçà il peut être fermé, même en cours d'année.

Les personnes habilitées à venir chercher l'enfant et mentionnées au moment de l'inscription peuvent se présenter à tout moment. L'enfant ne pourra en aucun cas repartir seul en cours de séance, sauf autorisation expresse des représentants légaux et uniquement si l'enfant est en élémentaire.

### RÉSERVATION / ANNULATION

Les réservations et annulations s'effectuent uniquement depuis votre **espace famille en ligne, depuis l'onglet « planning de réservation »** (voir page 5), au minimum 5 jours calendaires à l'avance (5 jours ouvrés pour la restauration).

En cas d'urgence ou d'enfant malade, vous devez demander une modification hors délai uniquement par courriel au service périscolaire de l'école concernée (liste des dispositifs page 13).

Tout désistement ou modification du calendrier de réservation devra respecter **un délai de prévenance au plus tard 5 jours ouvrés** avant la date souhaitée sous peine d'application d'un tarif supérieur.

Un désistement dans le respect de ces délais, n'entraînera pas de facturation.

Les demandes de réservations en urgence (ne respectant pas le délai de prévenance) pourront être soumises par courriel au service périscolaire de l'école et seront facturées à un tarif majoré (1,5 fois le tarif de votre quotient familial) en cas d'acceptation par le service périscolaire.

Dans le cas d'une annulation ne respectant pas ce délai de prévenance, la prestation est considérée comme due sauf pour le motif de maladie de l'enfant, justifié par courriel dans les 8 jours suivant le 1<sup>er</sup> jour d'absence.

## FACTURATION (TARIFS PAGE 16)

Chaque mois, la facture est le reflet des consommations réelles de votre (vos) enfant(s). Les factures, envoyées et gérées par la Régie Monétique Centrale (espace famille), doivent être réglées à l'aide des moyens suivants :

- par carte bancaire en ligne à partir de votre Espace famille

<https://connexion.moncompte.orleans-metropole.fr>

ou au guichet du centre municipal ;

- auprès d'une mairie de proximité ou au guichet du centre municipal pour tous types de paiements (ou en crèche pour les familles ayant des enfants en structure petite enfance et à l'école) ;

Dès la rentrée ou à tout moment, vous pouvez opter pour le paiement par prélèvement automatique. Il vous suffit de remplir l'imprimé prévu à cet effet, disponible au guichet du centre municipal, dans les Mairies de Proximité et d'y joindre un R.I.B. Seule la restauration reste facturée directement par le prestataire.

Vous retrouverez également l'ensemble des moyens et lieux de paiement sur votre facture.

Tous les 3 mois, les factures non payées sont transmises au Trésor Public qui déclenche alors la procédure de mise en recouvrement.

Toutes questions sur les factures, hormis les factures concernant la restauration, doivent être posées au référent de l'école de votre enfant (pour les pointages des présences/absences) ou par mail à l'adresse suivante :

[espace-famille@ville-orleans.fr](mailto:espace-famille@ville-orleans.fr)



## RESTAURATION SCOLAIRE (TEMPS REPAS)

### GÉNÉRALITÉS

Pour les enfants de maternelles et élémentaires.

**Les enfants de niveau T.P.S. (Très Petite Section) ne bénéficient pas de ce dispositif.**

Le service de restauration scolaire, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative.

Dans le respect de ses pairs et des agents chargés de son encadrement le temps du repas doit être pour l'enfant :

- Un temps pour se restaurer.
- Un temps pour se détendre.

La fabrication des repas, leur distribution en liaison froide dans les écoles ainsi que la facturation aux familles sont confiées au prestataire de la ville : la société SOGERES. Sauf situations particulières, les enfants sont incités à goûter tous les aliments qui leur sont présentés pour apprendre à les connaître (éducation au goût). Des repas sans porc pourront être servis aux enfants dont les familles le souhaitent. Cette information doit être précisée au moment de l'inscription.

Pour connaître les menus, vous pouvez télécharger l'application « SoHappy ».

Pour l'élaboration des repas la priorité est donnée aux approvisionnements à « circuit court » afin de développer les filières locales, et aux produits labélisés (Agriculture biologique, Label Rouge, ...). Les repas sont fabriqués dans une cuisine centrale qui dispose d'une légumerie permettant de cuisiner des produits frais.

Un « repas chic » est proposé chaque année à toutes les écoles. Ce repas, spécialement créé pour l'occasion, permet aux enfants de déjeuner « comme au restaurant ».

La diététicienne de la Mairie d'Orléans contrôle l'élaboration des menus tant sur le plan de l'équilibre que sur la qualité nutritive, et veille sur les conditions de mise en œuvre du contrat passé avec la société SOGERES.

Pendant l'interclasse et le déjeuner, les enfants sont placés sous la responsabilité d'une équipe de « surveillants-animateurs » constituée d'agents qualifiés de la ville. Ils permettent aux enfants de pratiquer des activités sportives, culturelles, artistiques. Ils sont animés par le référent périscolaire de l'école et des animateurs, dans les limites de nos capacités de recrutement.

**Les enfants ne peuvent fréquenter l'accueil du midi s'il n'est pas souhaité qu'ils prennent le repas, sa fourniture constituant un objet essentiel du service.**

Une **charte de bonne conduite** a été élaborée en concertation avec les agents du temps repas. Elle est diffusée et commentée aux enfants à la rentrée scolaire. Cette charte précise les consignes à respecter pour que le temps repas se déroule dans les meilleures conditions. Il est important que les parents prennent le temps de la relire avec leurs enfants.

Ce temps est encadré par les dispositions du **Règlement des activités péri et extrascolaires** de la Mairie d'Orléans validé par le Conseil Municipal du 19/05/2025.

## ALLERGIES ALIMENTAIRES / REPAS PARTICULIERS

Lorsqu'un enfant présente une **allergie** ou une **intolérance alimentaire**, les parents sont tenus de solliciter l'établissement d'un **PAI (projet d'accueil individualisé)**. Il est mis au point avec la participation de la famille, du directeur de l'école et des services municipaux à partir du protocole établi par le médecin traitant.

La mairie ne fournit pas de repas de substitution mais peut autoriser, suivant le cas, les familles à fournir un panier repas.

Aucune autre demande de repas différencié ne sera honorée

La restauration scolaire est un mode de restauration collectif. Si les menus ne conviennent pas aux parents, il leur appartient de rechercher un autre mode de restauration.

## VISITE DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Les parents élus en conseil d'école peuvent solliciter auprès de la Ville la possibilité de déjeuner ponctuellement dans le restaurant scolaire de l'école de leur(s) enfant(s). C'est ainsi l'occasion de déjeuner avec la diététicienne et le manager responsable des agents de l'école afin d'échanger sur toutes les demandes liées à la restauration.

## INSCRIPTION

Tout enfant est considéré comme inscrit à la restauration scolaire dès son inscription à l'école, mais la présence effective d'un enfant sur ce dispositif **nécessite au préalable une réservation** depuis votre accès au portail famille. Les familles doivent **impérativement mettre à jour** leur calendrier de réservation sur cet espace numérique, celui-ci permettant d'établir la facturation.

## RÉSERVATION / ANNULATION

Les réservations et annulations s'effectuent uniquement depuis votre **espace famille en ligne, depuis l'onglet « planning de réservation »** (voir page 5), au minimum 5 jours ouvrés avant la date souhaitée.

Un désistement dans le respect de ces délais, n'entraînera pas de facturation.

Les demandes de réservations en urgence (ne respectant pas le délai de prévenance) seront facturées à un tarif majoré (1,5 fois le tarif de votre quotient familial).

Dans le cas d'une annulation ne respectant pas ce délai de prévenance, la prestation est considérée comme due sauf pour le motif de maladie de l'enfant, justifié par courriel dans les 8 jours suivant le 1<sup>er</sup> jour d'absence (liste page 14, également disponible depuis le portail famille).

**Aucune annulation effectuée par un appel téléphonique, auprès d'un enseignant ou du directeur ne sera prise en compte.**

## FACTURATION (TARIFS PAGE 15)

La facture est établie par la société délégataire sur la base des repas réservés sur le portail.

Elle est adressée mensuellement à terme échu. En cas de retard de paiement, la société délégataire adresse deux lettres de relances à 10 jours d'intervalle. Si après ce recours aucun paiement n'est effectué, le courrier est alors transmis à leur service contentieux.

Divers moyens de paiement sont proposés :

- prélèvement automatique ;
- virement bancaire ;
- paiement en espèces ;
- paiement par chèque et le paiement par carte bancaire ;
- paiement en ligne via le Portail Famille.

Le guichet SOGERES permet d'accueillir des familles au centre municipal du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h45, et de 13h30 à 16h30. Une permanence est également mise en place hors vacances scolaires une fois par mois, à la mairie proximité de La Source.



## AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL (ATP)

### GÉNÉRALITÉS / HORAIRES / INSCRIPTION

Pour les enfants de niveau élémentaire.

**Les enfants de niveau T.P.S. (Très Petite Section) et maternelle ne bénéficient pas de ce dispositif.**

Ce dispositif est proposé afin d'aider les enfants à réaliser leur travail scolaire. Il est encadré par du personnel qualifié. La présence des enfants est exigée sur la durée totale de la séance afin que leur travail scolaire puisse s'effectuer dans les meilleures conditions. Aucun départ échelonné n'est donc possible.

Il fonctionne du lundi au vendredi de 16h30 à 18h, à compter du mois d'octobre et en fonction des places disponibles. Un accueil de type « accueil du soir » est organisé à l'issue de l'ATP pour les familles qui en ont besoin de 18h à 18h30, moyennant une participation équivalente à 30 minutes d'accueil.

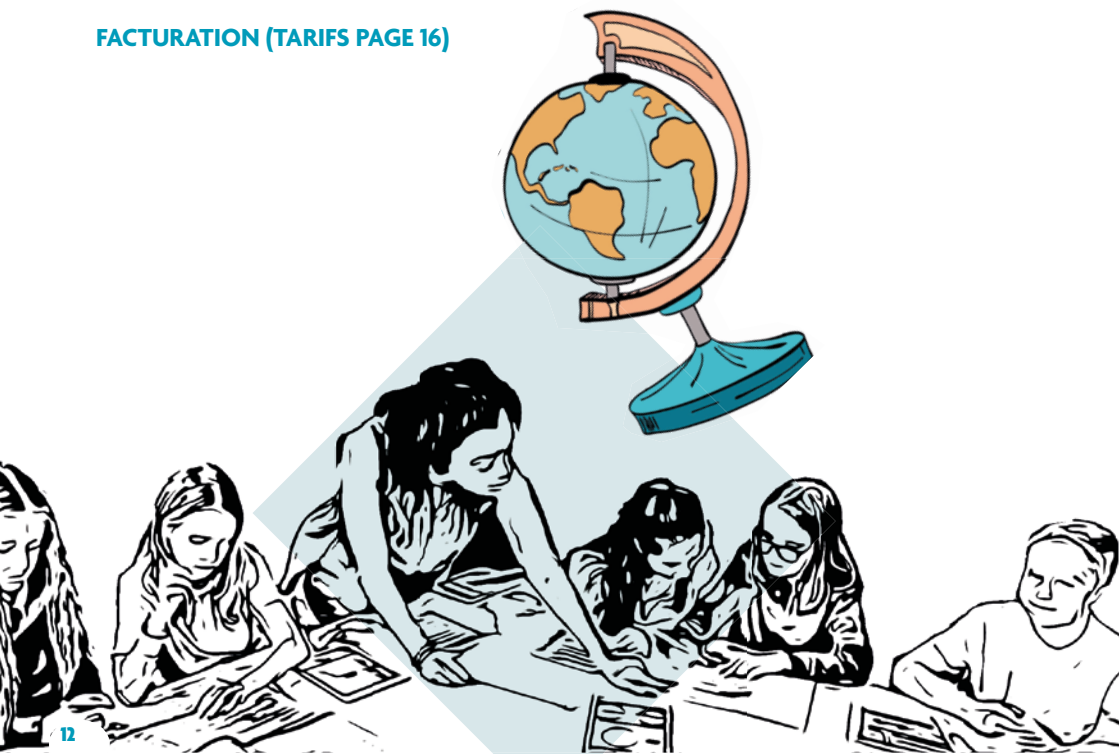
Un temps est réservé à une récréation et au goûter apporté par les enfants.

**Aucun goûter n'est fourni par la Mairie.**

La demande d'inscription doit être effectuée depuis votre **portail famille en ligne**, onglet « **inscription** ».

Le dispositif est assuré par groupe de 20 enfants maximum. L'assiduité est un critère important pour la continuité de l'aide.

### FACTURATION (TARIFS PAGE 16)



## SERVICE PÉRISCOLAIRE AU SEIN DE L'ÉCOLE

Les demandes de réservation hors délai (réquisition professionnelle, enfant malade, urgence familiale...) doivent être effectuées le plus tôt possible et uniquement par courriel au service périscolaire de l'école concernée. Elles devront être justifiées et seront étudiées par la Direction, qui apportera une réponse dans les plus brefs délais.

### SERVICES PÉRISCOLAIRES NORD-LOIRE

SECTEUR	NOM DE L'ÉCOLE	*	ADRESSE DE CONTACT
MADELEINE	La MADELEINE	M	perisco.ecm-madeleine@orleans-metropole.fr
		E	perisco.ec-madeleine@orleans-metropole.fr
	LERUDE Claude	M	perisco.ecm-lerude@orleans-metropole.fr
	Louis GUILLOUX	E	perisco.ec-guilloux@orleans-metropole.fr
ACACIAS BANNIER	Louise MICHEL	M	perisco.ecm-michel@orleans-metropole.fr
	Marcel PROUST	E	perisco.ec-proust@orleans-metropole.fr
	THINAT René	M	perisco.ecm-thinat@orleans-metropole.fr
	André DESSAUX	E	perisco.ec-dessaux@orleans-metropole.fr
CHÂTELET GARE	MOLIERE	M	perisco.ecm-molier@orleans-metropole.fr
		E	perisco.ec-molier@orleans-metropole.fr
	Le CHÂTELET	M	perisco.ecm-chatelet@orleans-metropole.fr
	Pierre SEGELLE	M	perisco.ecm-segelle@orleans-metropole.fr
BLOSSIÈRES		E	perisco.ec-segelle@orleans-metropole.fr
	Jacques ANDROUET DUCERCEAU	E	perisco.ec-ducerceau@orleans-metropole.fr
	Charles PENSEE	E	perisco.ec-pensee@orleans-metropole.fr
	Roger SECRETAIN	M	perisco.ecm-secretain@orleans-metropole.fr
STUART FONTAINE	Jean MERMOZ	E	perisco.ec-mermoz@orleans-metropole.fr
	Maryse BASTIÉ BOUCHER	M	perisco.ecm-bastieboucher@orleans-metropole.fr
	Les AYDES	M	perisco.ecm-lesaydes@orleans-metropole.fr
		E	perisco.ec-lesaydes@orleans-metropole.fr
ST MARC	Olympia CORMIER	E	perisco.ec-cormier@orleans-metropole.fr
	Marie STUART	M	perisco.ecm-stuart@orleans-metropole.fr
	Michel de LA FOURNIERE	M	perisco.ecm-fourniere@orleans-metropole.fr
		E	perisco.ec-fourniere@orleans-metropole.fr
ARGONNE	PIAGET Jean	M	perisco.ecm-piaget@orleans-metropole.fr
	PÉGUY Charles	E	perisco.ec-peguy@orleans-metropole.fr
	Maria MONTESSORI	M	perisco.ecm-montessori@orleans-metropole.fr
	Claude LEWY	M	perisco.ecm-lewy@orleans-metropole.fr
CARMES BOURGOGNE	NECOTIN	M	perisco.ecm-necotin@orleans-metropole.fr
		E	perisco.ec-necotin@orleans-metropole.fr
	GUTENBERG	M	perisco.ecm-gutenberg@orleans-metropole.fr
		E	perisco.ec-gutenberg@orleans-metropole.fr
CARMES BOURGOGNE	Les CORDIERS	M	perisco.ecm-cordiers@orleans-metropole.fr
		E	perisco.ec-cordiers@orleans-metropole.fr
	Jean ZAY	E	perisco.ec-jeanzay@orleans-metropole.fr
	Roger TOULOUSE	M	perisco.ecm-toulouse@orleans-metropole.fr
	Guillaume APOLLINAIRE	E	perisco.ec-apollinaire@orleans-metropole.fr
	M	perisco.ecm-tristan@orleans-metropole.fr	

\* M: MATERNELLE / E: ÉLÉMENTAIRE

## SERVICES PÉRISCOLAIRES SUD-LOIRE

SECTEUR	NOM DE L'ÉCOLE	*	ADRESSE DE CONTACT
SAINT-MARCEAU - LOIRE CIGOGNE	Les CAPUCINS	GS	perisco.ec-capucins@orleans-metropole.fr
	La CIGOGNE	E	perisco.ec-lacigogne@orleans-metropole.fr
		M	perisco.ecm-lacigogne@orleans-metropole.fr
	JARDIN DES PLANTES	E	perisco.ec-jdp@orleans-metropole.fr
M		perisco.ecm-jdp@orleans-metropole.fr	
SAINT-MARCEAU - DAUPHINE	Bénédicte MARÉCHAL	E	perisco.ec-marechal@orleans-metropole.fr
		M	perisco.ecm-marechal@orleans-metropole.fr
	Maxime PERRARD	E	perisco.ec-perrard@orleans-metropole.fr
	Jacques PREVERT	M	perisco.ecm-prevert@orleans-metropole.fr
LA SOURCE - LAC	René Guy CADOU	E	perisco.ec-cadou@orleans-metropole.fr
		M	perisco.ecm-cadou@orleans-metropole.fr
	Henri POINCARÉ	E	perisco.ec-poincare@orleans-metropole.fr
		M	perisco.ecm-poincare@orleans-metropole.fr
LA SOURCE - DE PISAN	Antoine LAVOISIER	E	perisco.ec-lavoisier@orleans-metropole.fr
		M	perisco.ecm-lavoisier@orleans-metropole.fr
	JOLIBOIS	M	perisco.ecm-jolibois@orleans-metropole.fr
		Louis PASTEUR	E
M	perisco.ecm-pasteur@orleans-metropole.fr		
LA SOURCE - VOLTAIRE SAPINS	Les GUERNAZELLES	E	perisco.ec-guernazelles@orleans-metropole.fr
		M	perisco.ecm-guernazelles@orleans-metropole.fr
	Denis DIDEROT	E	perisco.ec-diderot@orleans-metropole.fr
		M	perisco.ecm-diderot@orleans-metropole.fr
LA SOURCE - VOLTAIRE	Gaston GALLOUX	E	perisco.ec-galloux@orleans-metropole.fr
		M	perisco.ecm-galloux@orleans-metropole.fr
	Romain ROLLAND	E	perisco.ec-rolland@orleans-metropole.fr
		M	perisco.ecm-rolland@orleans-metropole.fr
LA SOURCE - INDIEN	Pauline KERGOMARD	E	perisco.ec-kergomard@orleans-metropole.fr
		M	perisco.ecm-kergomard@orleans-metropole.fr

\* **M** : MATERNELLE    **E** : ÉLÉMENTAIRE    **GS** : GROUPE SCOLAIRE

# TARIFS DES DISPOSITIFS PÉRISCOLAIRES

## ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

QUOTIENTS FAMILIAUX		Tarif péricolaire du <b>MATIN</b>	Tarif exceptionnel : urgence, absence injustifiée ou défaut de réservation
A	< ou égal à 453,72 €	0,36 €	0,54 €
B	de 453,73 à 575,93 €	0,67 €	1,01 €
C	de 575,94 à 697,31 €	0,99 €	1,49 €
D	de 697,32 à 819,69 €	1,21 €	1,83 €
E	de 819,70 à 940,91 €	1,48 €	2,22 €
F	de 940,92 à 1063,29 €	1,79 €	2,68 €
G	de 1063,30 à 1182,20 €	1,96 €	2,94 €
H	de 1182,21 à 1305,73 €	2,11 €	3,17 €
I	de 1305,74 à 1426,94 €	2,22 €	3,34 €
J	> 1426,95 €	2,25 €	3,39 €
Enfants non orléanais		2,33 €	3,49 €

QUOTIENTS FAMILIAUX		Tarif péricolaire du <b>SOIR</b> 16h30/18h30	Tarif péricolaire du <b>SOIR</b> 18h00/18h30*	Tarif exceptionnel : urgence, absence injustifiée ou défaut de réservation 16h30-18-h30	Tarif exceptionnel : urgence, absence injustifiée ou défaut de réservation 18h-18h30*
A	< ou égal à 453,72 €	0,47 €	0,11 €	0,70 €	0,17 €
B	de 453,73 à 575,93 €	0,91 €	0,21 €	1,37 €	0,33 €
C	de 575,94 à 697,31 €	1,31 €	0,33 €	1,96 €	0,49 €
D	de 697,32 à 819,69 €	1,63 €	0,41 €	2,45 €	0,61 €
E	de 819,70 à 940,91 €	1,98 €	0,49 €	2,97 €	0,73 €
F	de 940,92 à 1063,29 €	2,38 €	0,59 €	3,57 €	0,89 €
G	de 1063,30 à 1182,20 €	2,59 €	0,64 €	3,89 €	0,97 €
H	de 1182,21 à 1305,73 €	2,81 €	0,69 €	4,21 €	1,04 €
I	de 1305,74 à 1426,94 €	2,91 €	0,73 €	4,37 €	1,10 €
J	> 1426,95 €	2,98 €	0,74 €	4,47 €	1,12 €
Enfant non orléanais		3,11 €	0,77 €	4,67 €	1,15 €
Retard de récupération d'enfant (après 18h30)		5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €

\* uniquement pour les enfants accueillis en Aide au Travail Personnel

## AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL (ATP)

QUOTIENTS FAMILIAUX		Tarif journalier	Tarif Exceptionnel
A	< ou égal à 453,72 €	GRATUIT	GRATUIT
B	de 453,73 à 575,93 €	GRATUIT	GRATUIT
C	de 575,94 à 697,31 €	GRATUIT	GRATUIT
D	de 697,32 à 819,69 €	GRATUIT	GRATUIT
E	de 819,70 à 940,91 €	GRATUIT	GRATUIT
F	de 940,92 à 1063,29 €	GRATUIT	GRATUIT
G	de 1063,30 à 1182,20 €	GRATUIT	GRATUIT
H	de 1182,21 à 1305,73 €	0,59 €	0,89 €
I	de 1305,74 à 1426,94 €	1,10 €	1,65 €
J	> 1426,95 €	1,31 €	1,96 €
Enfants non orléanais		1,58 €	2,38 €

## RESTAURATION SCOLAIRE

QUOTIENTS FAMILIAUX		Tarif par repas	Tarif exceptionnel : urgence, absence injustifiée ou défaut de réservation
A	< ou égal à 453,72 €	0,60	0,91
B	de 453,73 à 575,93 €	1,28	1,92
C	de 575,94 à 697,31 €	1,91	2,87
D	de 697,32 à 819,69 €	2,44	3,66
E	de 819,70 à 940,91 €	2,88	4,31
F	de 940,92 à 1063,29 €	3,40	5,10
G	de 1063,30 à 1182,20 €	3,74	5,62
H	de 1182,21 à 1305,73 €	4,22	6,33
I	de 1305,74 à 1426,94 €	4,42	6,63
J	> 1426,95 €	4,61	6,92
<b>Kits paniers repas</b>			
A	< ou égal à 453,72 €	0,47	0,70
B	de 453,73 à 575,93 €	1,11	1,67
C et suivantes	> ou égal à 575,94 €	1,76	2,65
<b>TARIFS INDEPENDANTS DES QF</b>			
<b>Enfants abonnés</b>			
Repas non orléanais		6,25	9,38
Kits panier-repas non orléanais		2,04	3,06
<b>Enfants scolarisés à l'école spéciale Les Capucins (goûter et collation compris)</b>			
Enfants orléanais à partir de la tranche J		4,77	7,16
Enfants non orléanais		5,12	7,68
Adultes		7,11	10,67

---

# CENTRES DE LOISIRS

---

## ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Les ALSH mis en place par la mairie d'Orléans contribuent à l'épanouissement des enfants au travers des différents projets d'animation proposés, mais **également** à l'apprentissage de la citoyenneté. Le projet pédagogique de chaque structure s'inscrit dans la cohérence du projet éducatif territorial de la Mairie (consultable sur le site de la Ville). Les enfants sont encadrés par un personnel compétent (directeurs titulaires d'un BAFD et animateurs titulaires du BAFA, intervenants qualifiés). Les structures accueillent les enfants dès leur scolarisation en petite section de maternelle et jusqu'à la fin de leur scolarité dans le cycle primaire en CM2. Les enfants de niveau T.P.S. (Toute Petite Section) ne sont pas accueillis au sein des ALSH.

Les tarifs proposés prennent en compte la situation des parents en fonction du quotient Familial. Ils intègrent le transport et le repas. Il sera demandé une contribution supplémentaire aux parents, pour les campings ou les nuits au centre organisés dans les centres d'été (voir page 20).

## CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI

Les accueils de loisirs sont ouverts de 8h à 18h. Une garderie est proposée de 7h30 à 8h, soit sur le péricentre, soit en direct.

Sont ouvertes les 5 structures permanentes (Sapins, Capucins, Châtelet, Soulaire Séquoias et Soulaire Château) auxquelles viennent s'ajouter cinq écoles maternelles réparties sur le territoire de la ville (Bénédicte Maréchal, Pierre Ségelle, La Madeleine, Marie Stuart, Gutenberg). L'ensemble de ces sites permettent ainsi d'accueillir près de 800 enfants.

Les structures permanentes sont desservies par des circuits de bus au départ des péricentres.

Les familles ayant inscrit leur enfant en centre maternel doivent y déposer et reprendre leur enfant en direct.

## RÉSERVATIONS PÉRIODIQUES

**1 phase de réservation pour les mercredis**, possibilité de s'inscrire pour tous les mercredis de l'année scolaire, en choisissant les 5 périodes de l'année définies dans le règlement périscolaire et extrascolaire, dès le mois de juin de l'année n-1, ou de choisir uniquement la période qui vous intéresse.

Accueils de loisirs des mercredis & Ateliers Ludo-Éducatifs des mercredis matins	De la rentrée aux vacances d'automne du 03/09 au 15/10/2025	Des vacances d'automne aux vacances de fin d'année du 05/11 au 17/12/2025	Des vacances de fin d'année aux vacances d'hiver du 07/01 au 11/02/2026	Des vacances d'hiver aux vacances de printemps du 04/03 au 08/04/2026	Des vacances de printemps aux vacances d'été du 06/05 au 01/07/2026
Dates des inscriptions	Du 26/05 au 06/06/2025				
Possibilité de désistement (uniquement à la période)	jusqu'au 06/07/2025	jusqu'au 12/10/2025	jusqu'au 14/12/2025	jusqu'au 08/02/2026	jusqu'au 05/04/2026

## 5 phases de réservation pour les vacances.

Les demandes transmises hors délais ne sont examinées que dans la limite des places disponibles.

Les demandes de réservation sont examinées par une commission d'attribution suivant des critères de priorité indiqués dans le règlement périscolaire et extrascolaire.

Accueils de loisirs pendant les vacances scolaires	Vacances d'automne du 20/10 au 31/10/2025	Vacances de fin d'année du 22/12 au 02/01/2026	Vacances d'hiver du 16/02 au 27/02/2026	Vacances de printemps du 13/04 au 24/04/2026	Vacances d'été du 06/07 au 28/08/2026
Début des inscriptions	04/09/2025	04/11/2025	06/01/2026	03/03/2026	28/04/2026
Fin des inscriptions	14/09/2025	12/11/2025	14/01/2026	11/03/2026	10/05/2026
Possibilité de désistement (uniquement à la semaine) jusqu'à réception de la réponse envoyée par nos services.					

## ATELIERS LUDO-ÉDUCATIFS DU MERCREDI (ALE)

(2 ALE disponibles à la rentrée 2025, installés au sein des écoles Jacques Androuët Ducerceau et Olympia Cormier)

À l'occasion du retour à la semaine de quatre jours d'école, la Mairie a souhaité diversifier son offre éducative des mercredis en direction des enfants d'élémentaire.

Ce dispositif extrascolaire appelé « Ateliers Ludo-Educatifs » (ALE) est organisé pour les enfants fréquentant les écoles élémentaires publiques et privées (du CP au CM2). À travers ces ALE, la Mairie souhaite favoriser l'épanouissement des enfants, développer leur curiosité, et renforcer leur plaisir de s'initier à différentes activités riches et variées, organisées sous la forme d'ateliers (sportifs, culturels, artistiques, scientifiques, ...).

Les enfants sont pris en charge par des intervenants spécialisés mais également par des animateurs diplômés et des enseignants. Les activités ont lieu au sein de l'école ou à l'extérieur dans des espaces tels que les gymnases, les terrains de sports, les salles municipales...

Ils se déroulent chaque mercredi matin de 8h30 à 11h30 sous forme de deux ateliers d'1h20 entrecoupés d'une pause récréative d'une vingtaine de minutes. Afin de répondre aux contraintes de nombreuses familles, une garderie payante est proposée de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30.

## INSCRIPTION ET TARIFS

**Inscriptions** : 1 fois par an pour les 5 périodes, possibilité de s'inscrire pour tous les mercredis de l'année scolaire, en choisissant les 5 périodes de l'année définies dans le règlement périscolaire et extrascolaire, dès le mois de juin de l'année n-1.

**Tarifs** (voir page 21) : le tarif des ALE varie en fonction du quotient familial de **0.54€ à 5.47€**, les frais de garderie correspondent au tarif des ALE (prix d'1h de garderie = prix d'1h en ALE).

## CENTRES DE LOISIRS DURANT LES VACANCES

**Les accueils de loisirs sont organisés dans les structures permanentes de la Mairie.**

Ils sont ouverts de 8h à 18h. Les enfants peuvent y être conduits directement entre 8h et 9h et repris par les parents entre 17h et 18h.

Par ailleurs, 10 péricentres sont ouverts dans les locaux périscolaires de 10 écoles. Ainsi, dès 8h, les enfants peuvent être accueillis de façon échelonnée dans un lieu chaleureux et sécurisé jusqu'au départ du bus selon un horaire qui est communiqué lors de l'inscription.

De la même façon, ces accueils sont ouverts le soir après 17h et jusqu'à 18h, heure limite à laquelle les parents devront venir chercher leurs enfants.

## RÉPARTITION DES CENTRES DE LOISIRS



# TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS

## ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

QUOTIENTS FAMILIAUX		TARIFS 2025/2026	
A	< ou égal à 453,72 €	2,23 €	TARIFS SUBVENTIONNES PAR LA CAF
B	de 453,73 à 575,93 €	2,93 €	
C	de 575,94 à 697,31 €	3,93 €	
D	de 697,32 à 819,69 €	5,01 €	
E	de 819,70 à 940,91 €	10,69 €	
F	de 940,92 à 1063,29 €	13,02 €	
G	de 1063,30 à 1182,20 €	14,21 €	
H	de 1182,21 à 1305,73 €	15,48 €	
I	de 1305,74 à 1426,94 €	16,22 €	
J	> 1426,95 €	16,93 €	
<b>Tarifs indépendants des QF</b>			
Majoration enfant non orléanais		12,04 €	
Supplément nuit (vacances d'été)		3,08 €	
Supplément camping (vacances d'été)		4,24 €	

## ATELIERS LUDO-ÉDUCATIFS (ALE)

QUOTIENTS FAMILIAUX		ALE 8h30/11h30	ALE avec garderie matin (7h30/8h30) OU midi (11h30/12h30)	ALE avec garderie matin (7h30/8h30) ET midi (11h30/12h30)
A	< ou égal à 453,72 €	0,54 €	0,72 €	0,91 €
B	de 453,73 à 575,93 €	0,54 €	0,72 €	0,91 €
C	de 575,94 à 697,31 €	1,63 €	2,16 €	2,71 €
D	de 697,32 à 819,69 €	2,08 €	2,77 €	3,47 €
E	de 819,70 à 940,91 €	2,74 €	3,64 €	4,56 €
F	de 940,92 à 1063,29 €	3,27 €	4,37 €	5,47 €
G	de 1063,30 à 1182,20 €	3,84 €	5,11 €	6,38 €
H	de 1182,21 à 1305,73 €	4,37 €	5,82 €	7,29 €
I	de 1305,74 à 1426,94 €	4,93 €	6,56 €	8,21 €
J	> 1426,95 €	5,47 €	7,29 €	9,12 €
Tarifs hors commune		6,56 €	8,74 €	10,93 €

---

# TEMPS SCOLAIRE

---

## ACTIONS ÉDUCATIVES

La Ville d'Orléans propose aux équipes éducatives un très large programme d'activités pédagogiques. Ces activités offrent aux enfants des moments privilégiés pour l'acquisition de connaissances et de valeurs essentielles à leur épanouissement.

**Votre point de contact unique, concernant ces actions éducatives, est l'enseignant de votre enfant.**

## CULTURE ET SCIENCES NUMÉRIQUES

### Journées du patrimoine

Dans le cadre des journées du patrimoine, l'opération « LEVEZ LES YEUX ! » proposée par le service Ville d'art et d'histoire permet aux élèves de partir à la découverte des sites patrimoniaux pour apprendre à lire l'architecture, à décrypter le paysage, à déchiffrer la ville.

### Conte illustré - Cycle 2

L'élaboration «d'un ouvrage» proche des caractéristiques d'un album jeunesse, avec l'intervention d'un auteur ou d'un illustrateur, d'un musicien ou comédien de la compagnie Matulu. Tous les albums sont édités, offerts aux élèves et disponibles ensuite dans le réseau des médiathèques d'Orléans.

### Un artiste dans ma classe - Cycle 3

C'est un dispositif qui permet aux enfants de découvrir une discipline avec leur enseignant grâce à l'intervention d'un artiste : plasticien, chorégraphe, musicien, danseur...

### Les arts plastiques à l'école : « Libre cours ... » - Cycles 1, 2, 3

Avec le soutien du Musée des Beaux-Arts, les élèves sont invités à faire travailler leur imagination autour d'un sujet particulier. Les œuvres seront exposées sous la forme d'une exposition et/ou d'une projection.

### Éducation musicale - CE1, CE2, écoles REP

L'éducation musicale est mise en œuvre sous la forme de projets coconstruits avec les enseignants et les musiciens intervenants du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, Danse et de Théâtre.

### La tête dans les nuages - Cycles 1, 2 et 3

Le Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) permet aux élèves d'accéder à la culture sous toutes ses formes et de développer une pratique artistique collective sur le temps scolaire. Ces ateliers doivent permettre la cohésion au sein de l'école en mobilisant élèves, enseignants et parents autour des projets, et encourage une

plus grande ouverture des écoles vers les établissements culturels du territoire. Il est proposé de valoriser ces projets culturels et artistiques dans le cadre de la programmation "La tête dans les nuages" d'avril à juin dans les établissements culturels de la ville.

### **Loire Art Show - GS - Cycles 2 et 3**

Le Loire Art Show est un événement créé par la Mairie d'Orléans en 2017 pour promouvoir et mettre en valeur les arts urbains dans la ville. Cette manifestation revient pour une 7ème édition en décembre 2025, dans un lieu qui sera investi par des artistes français et internationaux. Des visites commentées seront proposées.

### **Sciences numériques Lego League - CE2 et cycle 3**

Cette action pédagogique axée sur la programmation robotique, les sciences ou encore le langage oral, permet aux élèves de concevoir, de programmer un robot lego et de présenter leur projet d'innovation devant un jury de professionnels des sciences et de l'éducation sur le thème, «*Unearthed*» (archéologie) saison 2025-2026.

### **Micro-Folie Orléans - Cycles 1, 2, 3 et écoles REP**

Projet du Ministère de la Culture et de la Communication porté par La Grande Halle de la Villette. Au long de l'année scolaire, la Micro-Folie d'Orléans s'implante à la Source, l'Argonne, St Marceau et les Blossières. Son musée numérique permet de découvrir les œuvres d'institutions et de musées nationaux et internationaux (Musée du Louvre, Institut du Monde Arabe, Opéra National de Paris...).

## **HISTOIRE ET CITOYENNETÉ**

### **Laïcité à l'école - Cycle 3**

Les élèves réfléchiront sur les sens et enjeux du principe de laïcité à partir de la charte qui a été élaborée à l'intention des élèves, des personnels et de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Ces ateliers sont animés par la Ligue de l'Enseignement Fédération du Loiret.

### **Je découvre ma Mairie - Cycle 3**

Les élèves visitent l'Hôtel Groslois et découvrent l'actuelle salle du Conseil municipal, échantonnent avec un élu sur son rôle, le rôle du Maire, le fonctionnement de la Mairie et la façon dont les décisions y sont prises.

### **Orléans Fête Jeanne d'Arc - Cycles 1, 2, 3**

À l'occasion des Fêtes de Jeanne d'Arc qui se dérouleront en mai prochain, le campement médiéval accueillera les classes, en accès libre. De nombreux ateliers y seront proposés : petite ferme pédagogique, jeux médiévaux, ateliers d'artisanat d'autrefois...

### **Cérémonie du 11 novembre - Cycle 3**

La Mairie d'Orléans rendra hommage aux victimes civiles et militaires de la Première Guerre mondiale et invite les Orléanais à honorer leur mémoire. La cérémonie du 11 novembre s'inscrit dans cette dynamique où les enfants sont associés pour chanter en chœur le 1<sup>er</sup> couplet et le refrain de la Marseillaise.

Cela s'inscrit dans le devoir de mémoire de tout citoyen.

### **ENVIRONNEMENT ET SANTÉ**

« **Consom'acteur & biodiversité** » - Cycles 1 (GS), 2 et 3

Le rucher pédagogique et le cycle de l'eau disparaissent au profit d'un nouveau dispositif, « Consom'acteur & Biodiversité ».

La consommation est un enjeu majeur pour notre société, mais c'est aussi un levier pour améliorer notre impact social et environnemental. Par son engagement, la Mairie propose aux jeunes citoyens de réfléchir, de comprendre et de participer à la transition écologique en maîtrisant mieux les effets de nos activités humaines du quotidien sur notre environnement. Une manière d'engager le comportement des enfants vers la réduction des déchets et d'appréhender les milieux naturels pour mieux les préserver.

### **J'apprends au potager - Cycle 2 (CP et CE1)**

Dans un contexte où la protection de l'environnement et le mieux consommer sont au cœur des débats, la ville d'Orléans, souhaite sensibiliser les jeunes orléanais à ces enjeux, grâce à l'opération « J'apprends au potager ». Encadrés par les ateliers Ombelleet en partenariat avec les équipes du Jardin des Plantes, les élèves découvrent le potager et s'initient aux gestes écoresponsables au jardin. Deux ateliers au cours de l'année : en hiver et au printemps.

### **Explorateur Natur'O - Cycle 2**

Dans une démarche à la fois didactique, ludique, sensorielle, sensible et scientifique, cette visite en autonomie permettra aux enfants de découvrir la richesse de la biodiversité au cœur de deux îlots de nature situés en milieu urbain, à Orléans. Grâce à un livret et un kit pédagogique conçus comme des outils « clés en main », les enfants seront amenés à explorer la biodiversité de manière concrète. Cette approche les sensibilisera à l'importance de sa préservation, en s'appuyant sur la connaissance et l'observation directe sur le terrain.

### **Génération ZERO GASPI - Cycle 3**

Orléans Métropole accompagne les enfants vers des pratiques éco-responsables : composter, bien trier, mieux consommer, moins jeter. Cette action est composée de 2 visites, d'une animation compostage/lutte anti-gaspillage alimentaire et d'un défi.

### **Bien manger au restaurant scolaire - Cycle 3**

En partenariat avec la société Sogeres, la Mairie d'Orléans organise quatre « Commissions menus enfants » pour les élèves de cycle 3. Généralement organisée sur une matinée, l'animation débute par une visite de la cuisine centrale, puis se poursuit par un atelier qui aborde les questions de l'équilibre alimentaire et les souhaits des enfants quant aux menus du restaurant scolaire. Ceux-ci sont retenus et/ou amendés par la commission Sogeres et la diététicienne de la Mairie d'Orléans.

### **Du producteur à l'assiette - Cycle 3**

Afin de faire découvrir aux enfants où et comment sont produits les pommes, les tomates et les concombres qui leur sont servis au restaurant scolaire, nous leur offrons la possibilité de visiter l'exploitation de Julien Beaulieu, producteur de pommes à St Hilaire St Mesmin durant le mois d'octobre et l'exploitation de Fabien Boutet, producteur de tomates, concombres à Olivet durant le mois d'avril.

## **PARTIR ET DÉCOUVRIR**

### **Séjour découverte sans nuitée - Cycle 2**

#### **Sécurité routière-Environnement- Patrimoine-Sciences-Culture**

Les « séjours découverte » sans nuitée, d'un maximum de 2 à 4 jour consécutif, s'adressent désormais aux élèves de cycle 2. Ils permettent aux élèves de découvrir un domaine spécifique encadré par des professionnels dans et hors de l'enceinte de l'école. Ces séjours sont soutenus financièrement par la Mairie d'Orléans.

### **Classe de découverte avec nuitées - Cycles 3**

#### **Mer, montagne, campagne, patrimoine**

La Mairie d'Orléans soutient financièrement les départs en classes de découverte avec nuitées, d'un maximum de 6 jours, qui doivent permettre à chaque élève, de bénéficier au moins d'un départ pendant sa scolarité, sous réserve des propositions faites par chaque école. La Mairie et le Conseil Départemental soutiennent financièrement ces projets. Les familles contribuent en fonction de leur Quotient Familial CAF ou MSA.

## **SPORT**

### **Education physique et sportive - Cycles 1, 2 et 3**

En complément de l'action pédagogique conduite par les enseignants, la Mairie d'Orléans met à disposition l'ensemble de ses équipements sportifs et les éducateurs sportifs ou intervenants diplômés d'État. Cela permet ainsi, en fonction des projets pédagogiques des enseignants, des initiations à des disciplines sportives variées. Elle participe aussi au financement des transports, sous certaines conditions, en privilégiant systématiquement les modes de déplacement les moins polluants, dans une logique de mobilité plus durable.

### Savoir Rouler à Vélo - Cycle 2 et 3

Le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. La Mairie accompagne les enseignants dans la mise en place du bloc 1 (Savoir pédaler), du bloc 2 (savoir circuler) et du bloc 3 (circuler en situation réelle).

### Open de tennis d'Orléans - Cycles 2 et 3

Du 22 au 26 septembre 2025, la Mairie d'Orléans offre des places aux classes afin qu'elles puissent assister aux différents tournois des 18ème aux quarts de finale de l'Open de Tennis. Les enfants pourront découvrir ce sport et encourager les champions.

## GRÈVES : SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA)

### (Temps scolaire uniquement)

Lorsqu'au moins 25% des enseignants d'une école s'annoncent en grève, l'Éducation Nationale sollicite la Ville d'Orléans pour mettre en place le SMA.

Avant chaque grève, la Mairie vous demandera d'inscrire votre enfant au SMA lorsqu'il vous est impossible de le garder.

Les agents non-grévistes ainsi que des intervenants recrutés spécifiquement garantiront la surveillance de votre enfant **durant le temps scolaire**.

En cas de fermeture des dispositifs périscolaires (accueils du matin et du soir, ATP, restauration scolaire), **aucun service minimum d'accueil ne sera assuré sur ces dispositifs**.

En effet, la loi n°86-634 du 13 juillet 1983 (toujours en vigueur) et les articles L2512-1 à L2512-5 du code du travail ne permettent pas la mise en place de ce type de service en l'absence d'accord avec les syndicats.

Les familles seront informées dans les meilleurs délais possibles d'éventuelles fermetures des dispositifs périscolaires (restauration, accueils du matin et du soir).

En cas de fermeture de la restauration par manque d'encadrants, vous devrez nécessairement récupérer votre enfant et ce pour des raisons évidentes de sécurité. Aucun panier repas ne sera autorisé.

---

# LE DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

---

## UNE AIDE POUR VOTRE ENFANT !

**Le dispositif de Réussite Éducative** offre une réponse individualisée aux familles qui rencontrent des difficultés dans le parcours éducatif de leur enfant. Il mobilise un vaste réseau de partenaires pour construire une solution adaptée. Il s'adresse aux familles orléanaises dont l'enfant est âgé de 2 à 16 ans.

### Les principes fondamentaux :

- pleine adhésion des familles,
- orientation vers le droit commun,
- individualisation des parcours,
- confidentialité,
- partenariat.

### Les axes d'accompagnement :

- soutien à la parentalité,
- soutien à la scolarité,
- accès aux loisirs et à la culture,
- bien-être et santé.

## NOS COORDONNÉES

### Maison de la Réussite Argonne

4 rue Jean-Philippe RAMEAU  
45000 ORLEANS  
**02 38 68 31 87**

### Maison de la Réussite La Source

10 avenue de la Bolière  
45100 ORLEANS  
**02 38 68 44 30**

### Maison de la Réussite Blossières

15 avenue Charles Le Chauve  
45000 ORLEANS  
**02 38 68 31 40**

### Maison de la Réussite Dauphine

1 rue des Pivoines  
45000 ORLEANS  
**02 38 68 43 27**

---

# CARREFOUR DES PARENTS

---

## ÊTRE PARENT PEUT S'AVÉRER PARFOIS DIFFICILE !

Parler, rencontrer, participer, écouter et être écouté, le Carrefour des Parents, dispositif gratuit et anonyme de la Ville d'Orléans, est un véritable lieu d'échanges et de soutien à la parentalité. Communiquer avec son enfant, le comprendre ou encore affirmer son autorité parentale n'est pas toujours si simple.

Ouvert à tous, le Carrefour des Parents se propose de vous soutenir dans cette relation, parce que chaque parent peut se retrouver un jour ou l'autre confronté à des difficultés avec son enfant et avoir besoin d'échanger avec d'autres parents et des professionnels de l'éducation (psychologues, éducateurs de jeunes enfants ou spécialisés...).

Le Carrefour des Parents vous propose :

- Chaque mois, des **rencontres thématiques** entre parents et professionnels, dans différentes structures d'Orléans (Centre Social, Maison de la Réussite, Écoles, Crèches...), gratuites et anonyme, sans inscription afin d'échanger ensemble.
- La **Newsletter** avec le programme des rencontres et des ressources pour aller plus loin (articles, livres, vidéos, podcasts ect...).
- Une **permanence d'écoute** individuelle, gratuites et anonymes, avec une psychologue, les jeudis de 13h30 à 15h30 dans les maisons de la réussite de la Source et de L'Argonne.

Sur rendez-vous en appelant le 02 38 68 46 06 ou 06 98 9 23 83 ;

ou par courriel : [carrefour-parents@ville-orleans.fr](mailto:carrefour-parents@ville-orleans.fr)

- Tout au long de l'année, des ateliers parents-enfants, des débats, des conférences, des ciné-échanges, des animations avec le jeu de la parenthèse

**N'hésitez pas à consulter notre actualité sur le site de la Ville d'Orléans**

## **CONTACTS UTILES**

### **Mise à jour des informations personnelles / clé enfance :**

espace-famille@ville-orleans.fr

**02 38 79 28 41** / 28 82 / 25 72 / 26 14 / 26 15 / 25 65 / 26 82 / 24 50

### **Inscriptions / sectorisation / dérogations scolaires :**

inscriptions-scolaires@ville-orleans.fr

**02 38 79 23 31** / 23 78

### **Réservations / annulations périscolaires :**

Uniquement depuis l'espace famille en ligne, au plus tard 5 jours avant pour les accueils, 1 semaine avant pour la restauration.

### **Modifications de réservation hors délai**

#### **(urgence ou enfant malade) :**

Liste des services périscolaires de chaque école page 13 et 14

### **Facturation périscolaire (hors restauration) :**

**02 38 79 25 10**

### **Diététicienne restauration scolaire (menu, PAI) :**

delphine.mialanne@orleans-metropole.fr

**02 38 79 25 98**

### **Facturation Restauration Scolaire (SOGERES) :**

sogeres@orleans-metropole.fr

**02 38 79 24 93** / 28 45 / 29 66

### **Accueils de loisirs (mercredi et vacances scolaires) :**

alsh@orleans-metropole.fr

**02 38 79 29 73** / 29 74 / 29 77

### **Ateliers Ludo-Educatifs (mercredi hors vacances) :**

ale@orleans-metropole.fr

**02 38 79 28 24** / **02 38 68 40 88**

### **Contacter le Directeur de l'Éducation ou l'Adjointe au Maire :**

educ@ville-orleans.fr

**02 38 79 25 44** / 29 80

### **Réussite éducative :**

(voir détail par quartier page 27)

### **Carrefour des parents :**

carrefour-parents@ville-orleans.fr

**02 38 68 46 06** / **06 98 91 23 83**